

du 29 Mars 2014 (21h00)

Présents : CANALIS Josette, CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, GACQUIERE Jean, GUY Raymond, MARTIN-BOURNAZEL Florence, MIRC Véronique, PENNAVAYRE Jean-Pierre, VALISSANT Marie-France, VANDERCAMERE Michel, VIALADE Jean
Présent à titre consultatif : PAPAÏS Patrick, secrétaire de Mairie.

Absents : CESCO Yolande (procuration à Mr CHESNAY Patrick)

Date de convocation : 24 Mars 2014

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean VIALADE, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents et absents installés dans leurs fonctions.

Mr Jean GACQUIERE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Raymond GUY, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme CANALIS Josette, VALISSANT Marie-France

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul vote. Le président a constaté que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	
.....		
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11	(1 procuration)
.....		

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0	046
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	11	
e. Majorité absolue	6	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHESNAY Patrick	11	Onze

2.5. Proclamation de l'élection du maire

Mr CHESNAY Patrick a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Mr CHESNAY Patrick élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Élection du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11 (1 procuration)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	11
e. Majorité absolue	6

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VANDERCAMERE Michel	11	Onze

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Mr VANDERCAMERE Michel a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11 (1 procuration)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	11
e. Majorité absolue	6

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme CESCO Yolande	09	Neuf
CANALIS Josette	01	un
FERAUD Olivier	01	un

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Mme CESCO Yolande a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 29 Mars 2014, à 11 heures 30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

5. Commissions municipales, délégations intercommunales, Syndicats intercommunaux :

Monsieur le Maire donne lecture des commissions communales qu'il souhaite voir fonctionner dans le cadre du programme prévu et précise que les diverses délégations seront arrêtées lors du prochain Conseil Municipal. Après en avoir délibéré les commissions municipales ont été validées dans les conditions suivantes :

COMMISSIONS MUNICIPALES		
FINANCES – BUDJET Président : <i>Patrick CHESNAY</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Michel VANDERCAMERE - Yolande CESCO - Jean GACQUIERE - Véronique MIRC - Olivier FERAUD 	
MARCHÉS – APPEL D'OFFRE – CONCOURS Président : <i>Patrick CHESNAY</i>	TITULAIRES <ul style="list-style-type: none"> - Michel VANDERCAMERE - Jean GACQUIERE - Yolande CESCO 	SUPPLEANTS <ul style="list-style-type: none"> - Florence MARTIN-B - M-F VALISSANT - Raymond GUY
TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT – CARRIERES Président : <i>Patrick CHESNAY</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Michel VANDERCAMERE - Florence MARTIN-BOURNAZEL - Marie-France VALISSANT - Yolande CESCO - Jean GACQUIERE - Jean-Pierre PENNAVAYRE - Olivier FERAUD 	
AGRICULTURE – ARTISANAT – COMMERCES Responsable : <i>à voir</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Pierre PENNAVAYRE - Josette CANALIS - Véronique MIRC - Florence MARTIN-BOURNAZEL 	
AIDES SOCIALES – CCAS Responsable : <i>Yolande CESCO</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Yolande CESCO - Josette CANALIS - Jean-Pierre PENNAVAYRE 	
ECOLE – JEUNESSE – SPORT Responsable : <i>Michel VANDERCAMERE</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Michel VANDERCAMERE - Florence MARTIN-BOURNAZEL - Marie-France VALISSANT - Olivier FERAUD 	
TOURISME – CULTURE – LOISIRS Responsable : <i>à voir</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Florence MARTIN-BOURNAZEL - Marie-France VALISSANT - Jean GACQUIERE - Véronique MIRC - Josette CANALIS 	
RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS	- <i>à voir</i>	
CORRESPONDANT DEFENSE	- <i>Raymond GUY</i>	
INFORMATIONS/LES ECHOS Président : <i>Patrick CHESNAY</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Michel VANDERCAMERE - Jean-Pierre PENNAVAYRE - Josette CANALIS - Marie-France VALISSANT - Véronique MIRC 	

6) Bilan de l'élection du 23 mars 2014 :

Electeurs inscrits : 318
Votants : 230 (72,33%) Exprimés : 217 (68,24%)

La totalité de la liste « Agir ensemble pour Labécède » a été élue.

Sur 217 suffrages exprimés, les élus ont obtenu de 138 à 173 voix correspondant à des pourcentages de 63,59 à 79,72%. Ces résultats sont inférieurs aux élections municipales de 2008 qui se situaient entre 79 et 93%.

La raison semble être une difficulté pour les électeurs d'appréhender le scrutin pluri-nominatif avec une liste et des candidats indépendants. La conséquence est qu'il ne faut pas négliger l'information de nos concitoyens.

7) Divers : Les élections des délégués titulaires et suppléants des différents syndicats s'effectueront à la prochaine séance dont la date devra être fixée soit le vendredi 04 avril 2014 21h00, soit le vendredi 11 avril 2014 21h00.

Il est à rappeler que le titulaire du siège de conseiller communautaire à la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois est le maire et son suppléant le 1^{er} adjoint.

Ayant épuisé l'ordre du jour, monsieur le Maire ferme cette séance du conseil municipal le 29 Mars 2014 à 11h30

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Patrick CHESNAY

Les conseillers municipaux